



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 7 mars 2023

Date de convocation du Conseil Municipal → le 28 février 2023

Date d'affichage de la convocation → le 28 février 2023

Nombre de Conseillers Municipaux

<i>Effectif légal</i>	19
<i>en exercice</i>	14
<i>présents</i>	14
<i>votants</i>	14

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christophe POTET, Maire.

Présents :

Monsieur Christophe POTET, Madame Catherine SPECKLIN, Madame Evelyne TANTOT, Madame Ana GONCALVES, Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET, Monsieur Rodney SALHI, Madame Catherine PERET, Madame Chantal GARCIA, Madame Amélie LEFRANC, Monsieur Patrick COLLET, Madame Laetitia PAIRE, Madame Annie WILLE, Monsieur Etienne BARBIER, Monsieur Rémi VERBUCHAIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick COLLET.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 février 2023

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 février 2023 est approuvé à l'unanimité des membres.

Subvention pour le projet cinéma de la classe de CM1

Délibération n° 05-2023

Rapporteur : Madame Ana GONCALVES

Madame Ana GONCALVES, adjointe à la vie scolaire, expose que la classe de CM1 est engagée dans un projet cinéma avec la réalisation d'un film collectif grâce à l'intervention d'un professionnel.

Le coût global, pour une semaine de tournage, est de près de 2000 euros financés par le Sou des écoles et la participation des familles.

Monsieur Daval, enseignant, sollicite une subvention de la mairie pour aider à ce projet.

Madame Ana GONCALVES propose au Conseil Municipal d'accéder à cette demande de subvention à hauteur de 150 €.

Monsieur le Maire précise que la demande doit idéalement se faire en amont du projet.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- **Valide le versement d'une subvention de 150 € à l'OCCE pour le projet cinéma de la classe de CM1,**

- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 article 6574.**

Eclairage public - Travaux de mise en place d'une coupure de nuit (modification horaires)

Délibération n° 06-2023

Rapporteur : Monsieur Rodney SALHI

Monsieur Rodney SALHI, adjoint, expose au Conseil Municipal que suite aux travaux de mise en place d'une coupure de nuit pour l'éclairage public en mars 2022 et à la modification des horaires, en novembre 2022 (OP23976), la délibération doit être régularisée afin de pouvoir verser le fonds de concours au SIEL-TE lorsque le titre exécutoire arrivera.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation
	Travaux		commune
Modification des horaires de coupure	1 003 €	60.0 %	602 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- **Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Travaux mise en place - Coupure Nuit " dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,**
- **Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,**
- **Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,**
- **Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 5 années,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.**

Demande de classement dans le domaine public de l'impasse des Lavandes

Délibération n° 07-2023

Rapporteur : Monsieur Christophe POTET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été saisi à plusieurs reprises par les représentants des propriétaires de l'impasse des Lavandes sur un éventuel classement de la voie dans le domaine public de la commune.

Lors des différentes réunions de travail, la position de la commune a toujours été claire : aucun nouveau classement de voie ne sera entériné sauf si une convention existe et prévoit un tel classement ou si la voie est stratégique. Par ailleurs, Monsieur le Maire tient à repréciser ici qu'avant tout classement d'une voie, une vérification de la qualité de ses réseaux (eau, assainissement, électricité) doit être faite.

Monsieur Christophe POTET souhaite que le conseil municipal acte de manière officielle et claire sa position afin d'être transparent vis à vis des concitoyens.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- **Vote contre le classement dans le domaine public de l'impasse des Lavandes qui reste privée.**

Actualisation des tarifs de location de la Salle d'Animation Rurale (SAR)

Délibération n° 08-2023

Rapporteur : Monsieur Christophe POTET

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les travaux de rafraîchissement et d'équipement de la salle d'animation rurale vont être réalisés au mois de mai et début juin.

De ce fait, il propose d'actualiser le tarif de la SAR à compter de l'automne prochain comme suit :

Type	Conditions	Tarifs	Spécificité
SAR	la demi-journée (en semaine)	200,00 €	Salle réservée aux lentignois. Caution: 600 €.
	week-end (samedi + dimanche)	400,00 €	
	jour supplémentaire en plus d'un WE	100,00 €	

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 31 mars 2011, du 28 novembre 2011 et du 8 novembre 2016 fixant les tarifs communaux,

Considérant les travaux d'amélioration de la SAR,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs de la SAR,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus à partir du 1^{er} octobre 2023 pour tous les nouveaux contrats de locations de la SAR.**

Rapporteur : Madame Catherine SPECKLIN

Madame Catherine SPECKLIN, Adjointe aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 ; ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Budget communal Approbation du compte administratif – Exercice 2022

Délibération n° 10-2023

Rapporteur : Madame Catherine SPECKLIN

L'intégralité du document de présentation du compte administratif 2022 est disponible en mairie et peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				FONCTIONNEMENT RECETTES			
		BP / DM 2022	CA 2022			BP / DM 2022	CA 2022
.011	Charges à caractère général	255 000,00	254 861,09	.013	Atténuations de charges	4 500,00	2 736,47
.012	Charges de personnel	348 810,00	347 959,71	70	Produits des services	38 180,00	39 690,18
.014	Atténuation de produits	8 300,00	7 335,00	73	Impôts et taxes	564 501,00	579 855,11
65	Autres charges de gestion courante	58 965,00	58 506,96	74	Dotations et participations	190 334,00	196 906,36
Total dépenses de gestion courante				Total recettes de gestion courante			
		671 075,00	668 662,76			801 316,61	836 999,30
66	Charges financières	39 000,00	38 606,59	76	Produits financiers	1,00	0,30
67	Charges exceptionnelles	200,00	200,00	77	Produits exceptionnels	8 910,00	16 644,55
Total dépenses réelles de fonctionnement				Total recettes réelles de fonctionnement			
		710 275,00	707 469,35			810 227,61	853 644,15
.022	Dépenses imprévues de fonctionnement	46 595,00					
.023	Virement section d'investissement	279 827,00		72	Travaux en régie	15 000,00	7 983,56
.042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	.042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00
68	Amortissements	13 480,00	13 465,35				
Total dépenses d'ordre de fonctionnement				Total recettes d'ordre de fonctionnement			
		293 307,00	13 465,35			15 000,00	7 983,56
				.002	Excédent antérieur reporté	224 949,39	
TOTAL		1 050 177,00	720 934,70	TOTAL		1 050 177,00	861 627,71

INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
		BP / DM 2022	CA 2022			BP / DM 2022	CA 2022
.20	Dépenses imprévues	16 000,00		.021	Virement de la section de fonctionnement	279 827,00	
.001	Solde d'exécution d'invest reporté (déficit)	2 316,67		27	Dépôts et cautionnements		
16	Emprunts et dettes assimilées	100 980,00	100 974,89	.001	Solde d'exécution d'invest reporté (excédent)		
204	Subventions d'équipements versées	2 200,00	1 342,72	.040	Opérations d'ordre transfert entre sections	13 480,00	13 465,35
10226	Reversement TA	5 450,00	4 877,16	10	Dotations fonds divers réserves	89 926,67	100 815,54
.040	Opérations d'ordre transfert entre sections	15 000,00	7 983,56	16	Emprunts et dettes assimilées		
OPERATIONS				OPERATIONS			
47	Matériel	26 540,00	19 358,88	47	Matériel	4 035,33	4 328,41
56	Voirie	34 700,00	13 282,23	56	Voirie	6 890,00	2 000,00
85	Réfection mairie (pôle des services publics)	2 500,00	1 942,80	85	Réfection mairie (pôle des services publics)		
89	Regroupement scolaire	60 550,00	27 454,22	89	Regroupement scolaire	30 450,00	17 000,00
92	Eglise	9 900,00	5 872,80	92	Eglise	1 519,00	
93	SAR	17 000,00		93	SAR	8 500,00	
132	Acquisition délaissés régul foncières	2 000,00	660,00	132	Acquisition délaissés régul foncières	1 670,00	
133	Etude aménag. Espaces pôle sportif	5 000,00	4 672,84	133	Etude aménag. Espaces pôle sportif		
134	Adressage	1 010,00	967,30	134	Adressage		
135	Travaux divers	124 491,33		135	Travaux divers		
138	Jeux enfants et adolescents	16 100,00	15 960,00	138	Jeux enfants et adolescents	9 330,00	11 243,00
139	Atlas de biodiversité communal	25 750,00	17 725,00	139	Atlas de biodiversité communal	21 860,00	21 860,00
TOTAL		467 488,00	223 074,40	TOTAL		467 488,00	170 712,30

Monsieur Christophe POTET, Maire, a quitté la salle durant le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Catherine SPECKLIN, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Christophe POTET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET COMMUNAL	
<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses :	720 934,70 €
Recettes :	861 627,71 €

Excédent de clôture (R-D) :	140 693,01 €
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	223 074,40 €
Recettes :	170 712,30 €

Déficit de clôture (R-D) :	- 52 362,10 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité des membres présents au moment du vote, soit 13 voix pour.

**Budget communal
Affectation du résultat de l'exercice 2022**

Délibération n° 11-2023

Rapporteur : Madame Catherine SPECKLIN

Madame Catherine SPECKLIN rappelle que les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2022 (A)	140 693,01 €
Report de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 (B)	224 949,39 €
→ Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022 (A+B)	365 642,40 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2022 (C)	-52 362,10 €
Report de l'excédent d'investissement de l'exercice 2021 (D)	-2 316,67 €
→ Solde d'exécution cumulé au 31 décembre 2021 (E = C+D)	-54 678,77 €
Restes à réaliser dépenses (F)	87 917,00 €
Restes à réaliser recettes (G)	28 359,00 €
→ Solde des restes à réaliser (H = G - F)	-59 558,00 €
→ Besoin de financement à la section d'investissement (I = E+H)	-114 236,77 €

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2022,

Considérant que les opérations sont régulièrement comptabilisées et conformes au compte de gestion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide d'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement » la somme de	114 236,77 €
2°) Report du résultat de fonctionnement en recettes de fonctionnement (ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »)	251 405,63 €

Questions diverses

- Projection de photos :
 - ➔ Retour sur les vœux du Maire où l'assistante était très nombreuse.
 - ➔ Atelier de fabrication de mangeoires dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Communal. Les matériaux ont été gracieusement donnés par Lignatech. Pour information, le prochain atelier aura lieu lors du troc plants le 29 avril prochain et il s'agira d'un atelier nichoir.
 - ➔ Action du Conseil Municipal des Enfants avec des panneaux et flyers pour indiquer aux parents qu'ils se garent mal devant l'école. Cette action a été imaginée par les enfants du CME afin que les adultes prennent conscience de l'insécurité qu'ils créés.
 - ➔ L'association de don du sang a fabriqué des rouleaux pour ranger et enrrouler plus facilement les tapis de protection du sol de la salle de sports. Un grand merci à eux car cela va servir pour toutes les associations.
 - ➔ Retour sur la journée citoyenne du 4 mars avec environ une cinquantaine de personnes et plusieurs chantiers : restauration d'une marre existante, création d'un hibernaculum (tas de cailloux et brindilles pour abriter insectes, reptiles et amphibiens), nettoyage au Pont, taille des muriers platanes à l'école, taille et entretien divers dans le bourg, les enfants du CME ont customisé un ancien frigo pour en faire une bibliothèque de rue qui sera installée sous l'auvent de l'école et contiendra des livres pour enfants.

- Point sur le prochain Petit Lentignois : l'impression est prévue en début de semaine prochaine et la distribution devra impérativement se faire entre le 15 et le 18 mars.

AGENDA :

- Soirée de présentation de l'arrivée d'étape du critérium du Dauphiné au Coteau : vendredi 10 mars à 18 h 30, salle du restaurant scolaire des Etines.
- Conférence des maires Roannais Agglomération : jeudi 16 mars à 18 h.

- Cérémonie d'adieu aux armes et de prise de commandement : samedi 18 mars à 11 h, au SDIS de la Loire.
- Fête de la St Patrick à Lentigny : samedi 18 mars.
- Cérémonie du 19 mars : dimanche 19 mars à 10 h 30.
- Réunion de secteur du SIEL : lundi 20 mars de 19 h à 20 h 30 en mairie de Renaison.
- Séminaire de restitution PLH 2 : mercredi 22 mars de 8 h 30 à 10 h 30, halle Vacheresse.
- Lancement de la saison culturelle départementale « De villes ...en villages » 2023-2024 : jeudi 23 mars à 18 h au château de Goutelas à Marcoux.
- Nuit de la chouette : samedi 25 mars.
- Bilan sur les déplacés ukrainiens : mardi 28 mars à 18 h, chorum de la Halle Vacheresse.
- Comité de pilotage du PAEN Ouest Roannais : mardi 28 mars de 18 h à 20 h, au caveau de la Mairie à Renaison.
- Comité territorial du numérique #2 : jeudi 6 avril de 9 h à 17 h aux Foréziales à Montrond les Bains.
- Rencontre et échanges avec Christian Chavassieu : jeudi 20 avril à partir de 19 h à la médiathèque de Lentigny.
- Conférence débat sur la problématique de l'accès aux soins avec Jean-Claude TISSOT et Patrice JOLY, sénateurs : jeudi 27 avril à 19 h 30, maison de la Commune à Feurs.
- Troc cultures : samedi 29 avril de 9 h à 12 h.
- Conseil municipal : mardi 11 avril à 19 h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Christophe POTET déclare la session close.
 Délibéré en séance, les jour et an susdits.
 La séance est levée à 20 h 03.

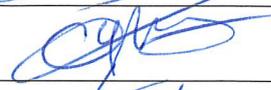
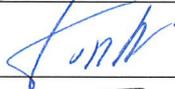
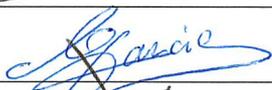
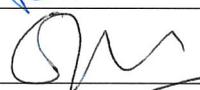
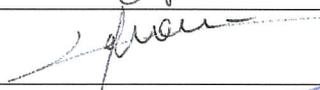
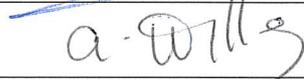
Le Maire,


 Christophe POTET

Le secrétaire de séance,


 Patrick COLLET

Fiche de présence

Christophe POTET	
Ana GONCALVES	
Guy DUPERRAY-MAILLET	
Evelyne TANTOT	
Catherine SPECKLIN	
Chantal GARCIA	
Patrick COLLET	
Catherine PERET	
Etienne BARBIER	
Laetitia PAIRE	
Rémi VERBUCHAIN	
Amélie LEFRANC	
Rodney SALHI	
Annie WILLE	
Siège vacant 1	RAS
Siège vacant 2	RAS
Siège vacant 3	RAS
Siège vacant 4	RAS
Siège vacant 5	RAS